

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL453

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 11

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« en présence de son avocat ».

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 4, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'autorisation du procureur de la République et l'exclusion des mineurs du champ de l'article 11 représentent des garanties suffisantes d'une absence de relevé d'empreintes digitales et de prise de photographies abusives.